

Extrait du Vivre les paysages | CD54

<http://vivrelespaysages.cg54.fr/4-3-gerer-les-forets-dans-des.html>

# **4-3-Gérer les forêts dans des dispositions favorables à la biodiversité et à une fréquentation maîtrisée du public**

Date de mise en ligne : vendredi 28 juin 2013

- Recommandations - Les recommandations pour les paysages naturels -

---

Vivre les paysages | CD54

---

## Éléments de contexte

### *Rappel des fondements des paysages bâtis*

- ▶ Typologie des paysages forestiers
- ▶ Les coteaux, des milieux spécifiques

### *Rappel des processus de transformation des paysages*

- ▶ Une fragmentation des espaces forestiers et naturels par les infrastructures et l'urbanisation
- ▶ La fermeture des paysages de coteaux et pentes
- ▶ Les coteaux et les vallées : enrichissement des anciens vergers et des pelouses calcaires, progression de la forêt
- ▶ La prise en compte de l'intérêt patrimonial des espaces naturels : mesures de protection et de gestion, ouverture au public de certains espaces naturels

## Objectifs visés

- ▶ Conforter le rôle économique, social et environnemental de la forêt
- ▶ Valoriser les paysages et les milieux forestiers de production
- ▶ Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux dans les pratiques sylvicoles
- ▶ Adapter les pratiques au contexte de changement climatique (fréquence des tempêtes, réchauffement des températures...)

## Valeurs paysagères concernées

4- L'omniprésence et la proximité des espaces de nature

## Unités de paysage particulièrement concernées

Toutes les unités de paysage

## Recommandations

- ▶ Maîtriser le développement de l'urbanisation, des infrastructures, de l'agriculture et des énergies au détriment de la forêt
- ▶ Préserver des espaces-tampons agricoles entre forêt et urbanisation
- ▶ Promouvoir la recherche, l'expérimentation et la mise en oeuvre de pratiques sylvicoles en faveur d'une forêt moins vulnérable aux risques ;
  - encourager la diversification des espèces
  - Promouvoir le développement et la diversification de la filière bois en proposant une gestion raisonnée de la forêt (coupe sélective, replantation, etc.)
  - Expérimenter les taillis à très courte révolution (TTCR) dans les secteurs abandonnés par l'agriculture
  - Conserver les arbres morts et les branchages à terre, représentant des habitats pour la faune, en respectant la sécurité du public
    - ▶ Enrichir les lisières agro-forestières en termes de paysage et de biodiversité par la mise en place de lisière étagée c'est-à-dire que sa transition soit douce (zone herbeuse, buissons, arbustes puis grands arbres),
    - ▶ Eviter les plantations monospécifiques et utiliser des essences locales

**Enrichir les lisières agro-forestières en termes de paysage et de biodiversité**

---



Une lisière composée favorise la biodiversité et la qualité du paysage. Ici à Villers-sous-Prény.

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

**Enrichir les lisières agro-forestières en termes de paysage et de biodiversité**

---



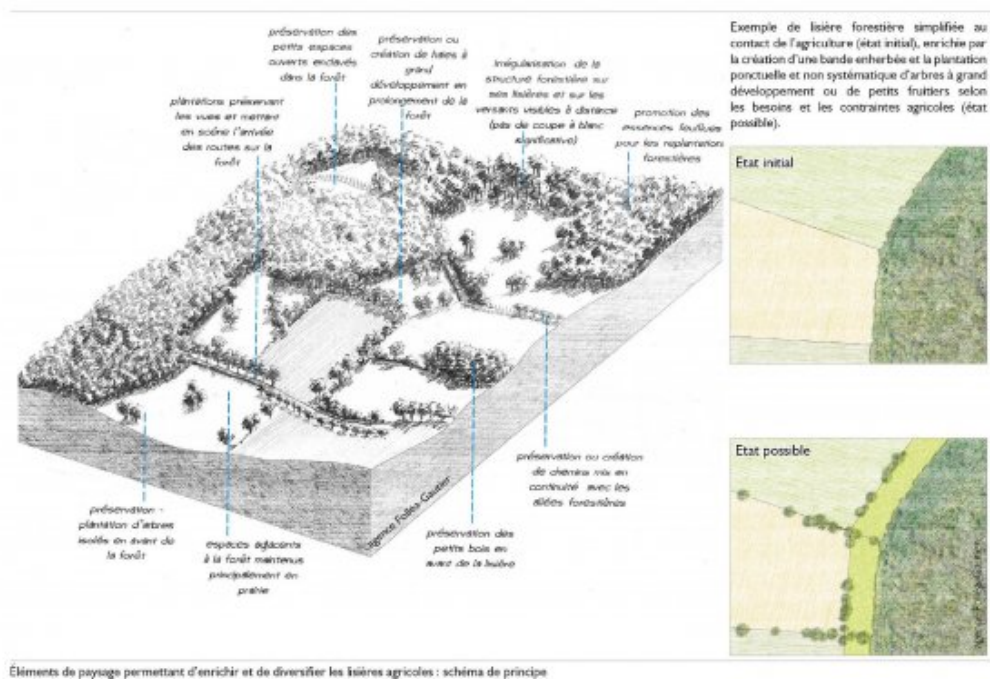
Exemple de lisière progressive entre forêt et espace agricole, favorable à la biodiversité et à la qualité paysagère du parcours. Germiny



Les prairies et pâtures : des interfaces précieuses entre forêt et urbanisation pour les paysages et la biodiversité. Chavigny

© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

## Enrichir les lisières agro-forestières en termes de paysage et de biodiversité (cf Fiche 3.2 en complément)



© Agence Folléa-Gautier Paysagistes-Urbanistes - Conseil Général 54

### Acteurs et partenaires

- ▶ Les communes
- ▶ L'ONF
- ▶ Le Conseil Général 54
- ▶ Le Conseil Régional de Lorraine
- ▶ Le CRPF
- ▶ La SAFER
- ▶ Le PNRL
- ▶ La Chambre d'Agriculture

### Outils et moyens existants et à mobiliser

#### Opérationnels :

- ▶ Les Chartes forestières de territoire
- ▶ Schémas stratégiques forestiers de massif (SSFM)
- ▶ Plan de développement de massif pour améliorer la gestion de la forêt privée élaboré par le CRPF
- ▶ Mesures agro-environnementales territorialisées visant à limiter l'emploi de fertilisant ou à retarder les fauches dans les prairies mésophiles, par exemple.
- ▶ Les plans de gestion écologique, pouvant couvrir une durée de 6 ans, et engageant des actions en concertation avec les différents acteurs locaux.